



Neuchâtel, le 30 mars 2015

Les Nouvelles du Grand Conseil

Retour sur la session des 24 et 25 mars 2015 du Grand Conseil neuchâtelois

(Ordre du jour de la session du Grand Conseil des 24 et 25 mars 2015)

Pétition – Education civique sur l'actualité

Donner des signes positifs

Il est revenu au député Daniel Huguenin-Dumittan, par ailleurs rapporteur de la commission pétitions et grâces, de donner le point de vue du groupe socialiste sur la pétition portant sur l' «Introduction d'une période hebdomadaire d'éducation civique sur l'actualité » acceptée lors de la Session des jeunes.

Position de la commission :

« [...] la CPG a considéré qu'il s'agissait d'un problème d'importance. C'est donc logiquement qu'elle a reçu les pétitionnaires et qu'elle a demandé à la cheffe du DEF de venir nous renseigner sur ce qui se fait en la matière, au sien de l'école neuchâteloise et plus particulièrement dans le cadre des leçons en MCC (monde contemporain et citoyenneté).

- Après avoir écouté les différentes interventions, celles des pétitionnaires et de la cheffe du DEF,
- Après avoir longuement débattu en séance,

la CPG a considéré que les mesures proposées par les pétitionnaires étaient effectivement peu appropriées compte tenu du fait que la matière est déjà traitée ou du moins devrait l'être dans le programme du MCC.

La CPG relève toutefois comme dans le cas de la pétition "Une journée de civisme actif", la nécessité de sensibiliser le corps enseignant à ce que leur démarche, dans le cadre des leçons de MCC, couvre d'avantage les sujets d'actualité du moment en mettant au second plan les approches historiques.

Sur cette base de discussion, la CPG a décidé de donner suite à la pétition sous la forme d'une recommandation adressée au Conseil d'Etat, Conseil d'Etat qui serait alors chargé de revoir le contenu du MCC et prévoir ainsi l'introduction libre de sujets liés à l'actualité du moment.

Position du Groupe socialiste :

« Comme pour la pétition précédente (15'603¹) la présente pétition met en lumière un manque chronique d'informations à disposition des jeunes quant à leur entrée dans la vie politique et à l'exercice de leur devoir de citoyens!

Et pourtant, après cette première session de jeunes qui a justement soulevé la problématique de l'éducation et de l'information sur la citoyenneté, il est de notre devoir de donner des signes positifs quant au traitement des demandes formulées par nos futurs remplaçants en politique.

¹ Pétition – Civisme actif dans les classes du canton présentée dans le numéro de février des Nouvelles du Grand Conseil. Le classement de la pétition a été refusé par 58 voix contre 46 et la pétition renvoyée en commission.



Accepté que la pétition 15.604 soit prise en considération et transmise par le biais d'une recommandation est une manière de démontrer notre écoute à l'égard de ces jeunes mais également d'inviter le Conseil d'Etat à prendre des mesures concrètes en la matière. [...] »

Le parlement a accepté le rapport par 96 voix contre 13 et accepté la recommandation par 93 voix contre 14. •

Moratoire fiscal – projet de loi Debrot

Ni inconscience, ni autisme... mais une nécessaire stabilité

La députée Florence Nater a livré le point de vue du Groupe socialiste sur ce projet de loi qui a bénéficié d'une large attention de la part des médias.

« Qu'on ne s'y trompe pas ! Une politique fiscale juste et équitable fait partie des préoccupations centrales du parti socialiste. Les impôts constituent le socle indispensable pour que l'Etat puisse garantir à tous ses citoyennes et citoyens la sécurité sociale, une formation de bonne qualité, des infrastructures adaptées, un service public accessible et une culture diversifiée et cela pour tous sans privilèges.

Dès lors, le groupe socialiste peut souscrire à certaines préoccupations évoquées dans la motivation à l'appui du projet de loi du député Debrot. Notre groupe aussi se montre vigilant quant à l'évolution de l'impact de la réforme sur la fiscalité des personnes morales sur les finances de l'Etat, un Etat soumis en effet à de grandes exigences d'assainissement. Notre groupe veille et veillera, quelles que soient les circonstances ou les réformes, à ce que l'Etat n'oublie jamais son rôle et sa responsabilité à l'égard de ses citoyens y compris et surtout à l'égard des plus vulnérables d'entre eux.

Cependant, si certaines préoccupations contenues dans cette proposition peuvent être partagées, la proposition en elle-même, à savoir suspendre le calendrier de la mise en œuvre de la réforme et cela dans l'attente d'un rapport du Conseil d'Etat, n'est pas acceptable pour notre groupe. Contrairement à ce qui a été dit publiquement à l'occasion de la conférence de presse tenue par l'auteur de ce projet de loi, le groupe socialiste ne fait preuve ni d'inconscience, ni d'autisme. Il se base simplement sur les éléments factuels aujourd'hui disponibles et sur l'impact potentiellement négatif pour notre canton d'une remise en question d'un consensus construit pierre par pierre.

Analysons tout d'abord quelques faits ; les indicateurs fournis par le Conseil d'Etat nous montrent à ce stade que la réforme de la fiscalité des personnes morales produit des effets bénéfiques tant sur les finances de l'Etat que globalement sur l'économie neuchâteloise. La progression des recettes fiscales des personnes morales a été plus importante que ne le prévoyaient les projections établies lors de l'établissement du rapport. En outre, la réforme montre des effets positifs sur la dynamique de l'économie neuchâteloise avec une augmentation significative de nouvelles entreprises et la création de nombreux emplois dans notre canton. Par ailleurs, l'un des éléments phare de la réforme portait sur la suppression de la politique des allègements fiscaux, une mesure aujourd'hui largement mise en œuvre avec une diminution drastique du nombre d'entreprises bénéficiant d'allègements, des critères extrêmement stricts pour pouvoir en bénéficier et un impact clair sur le montant d'impôt supplémentaire payé par les personnes morales suite à la fin des allègements. Enfin, on ne saurait oublier que la réforme de la fiscalité des personnes morales a aussi permis indirectement le développement d'une politique proactive en matière de structures d'accueil de la petite enfance, politique à laquelle notre parlement a récemment donné de nouveaux outils et des moyens supplémentaires et ceci notamment grâce à la bonne dynamique de notre économie.



Certes, le rapport à l'appui de la réforme de la fiscalité des personnes morales prévoyait que le Conseil d'Etat fournisse, en même temps que les comptes 2013, un premier bilan de la réforme. Oui, le Conseil d'Etat n'a pas fourni le rapport dans le délai attendu et nous pouvons le regretter; force est de constater toutefois que notre gouvernement a fait « amende honorable »; il s'est expliqué sur les raisons de ce retard; il s'en est excusé. Il a en outre fourni un calendrier pour la réalisation de ce bilan lequel va notamment intégrer une enquête auprès des entreprises, un élément qui sera utile à l'évaluation future de la réforme par notre autorité. En conséquence, l'absence d'un rapport fourni dans les temps ne saurait constituer un motif suffisant pour instaurer le moratoire fiscal préconisé par le projet de loi dont il est question ici.

Enfin, l'un des mérites de la réforme de la fiscalité des personnes morales réside dans sa planification dans le temps, pacte d'une certaine stabilité.

Stabilité sur un plan stratégique tout d'abord. L'environnement national, avec la réforme fédérale de l'impôt des entreprises et le climat de concurrence inter-cantonale, nous montre que la météo est plutôt agitée et qu'il est sage de ne pas se mettre à jouer au « yoyo fiscal ».

Stabilité sur un plan opérationnel d'autre part. Par les temps qui courent – en particulier avec l'incertitude sur l'évolution de notre économie en lien avec la crise du franc fort - il est sécurisant pour les entreprises de pouvoir planifier leur charge fiscale.

Stabilité sur un plan politique enfin. Aujourd'hui nous groupe socialiste nous attendons des entreprises neuchâteloises qu'elles ne profitent pas de la crise du franc fort pour déstabiliser les conditions de travail ; a contrario, nous groupe socialiste, nous soutenons la poursuite de la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité des personnes morales telle qu'elle a été adoptée par ce Parlement en 2010. Cela s'appelle un partenariat pour la stabilité ou « construire ensemble pour le bien de tous ».

[...], le groupe socialiste refusera à l'unanimité l'entrée en matière sur ce projet de loi. »

Le projet de loi a été classé par 91 voix contre 15. •

Bicentenaire 2014

Qualité et variété au rendez-vous

Le député Alexandre Houlmann a partagé avec le plénum la position du Groupe socialiste.

« Le groupe socialiste tient à souligner la qualité et la variété du programme des festivités qui a été offert à la population dans le cadre des festivités du Bicentenaire, tout ceci avec un budget totalement maîtrisé. Certes la participation n'a dans certains cas, pas toujours été à la hauteur de ce qui était attendu. Toutefois nous tenons à faire remarquer les beaux succès populaires parmi d'autres, de la Marche du 1er Mars en étoile qui a ouvert les feux, de la cessions du Parlement rajeuni et féminisé, de plusieurs spectacles avec en particulier Place two bi ou encore le couronnement des fontaines qui a vu la participation de la plupart des communes. Il est à souligner qu'outre le public, ce vaste programme axé principalement sur nos vallées, a su mobiliser de très nombreux acteurs pour sa réalisation. Nous pouvons dès lors affirmer que les festivités ont été un succès et à l'image de notre canton, créatif, varier bien que modestes et un brin introvertis. [...] » •



Demande de grâce

Le député Daniel Huguenin Dumittan a livré la position du Groupe socialiste

« [...] Le groupe socialiste, pour forger sa décision, a retenu plusieurs éléments décrits par le rapport 15.609 et notamment les observations qui indiquent

- Que le requérant a reconnu tous les faits qui lui étaient reprochés,
- Qu'il a admis être mis au bénéfice d'une peine relativement clémente,
- Que sa démarche intervient juste après une demande auprès de son pays d'origine, les Pays Bas [...]
- Que la gravité de l'état de santé de sa mère, état de santé décrite par le requérant comme étant très grave et qui ne semble pas avérée,
- Et qu'enfin, le requérant devrait retrouver la liberté très prochainement (le 2 août 2015),

Sur ces considérations, le groupe socialiste, en regard de la gravité des faits reprochés au requérant, faits qui rappelons-le n'ont jamais été contestés, accepte le rapport de la CPG et rejette donc la demande de grâce. »

Le projet de décret a été accepté par 91 voix sans opposition. •

Hôpital de la Providence

C'est le député Alexandre Houlmann qui a livré la position du Groupe socialiste sur l'octroi d'une subvention extraordinaire à l'Hôpital de la Providence.

« Dans un hémicycle où l'assainissement financier est souvent considéré comme une priorité absolue – trop absolue, un décret qui propose une subvention extraordinaire mérite un examen attentif, même si la somme n'est pas élevée.

Nous remercions le Conseil d'Etat de son rapport et de ses explications circonstanciées sur le financement hospitalier, la planification hospitalière et les mandats de prestations en général, les relations avec l'Hôpital de la Providence, en particulier. Sans répéter les justifications que l'on peut y lire, nous soulignerons qu'il s'agit en fait de valider une solution anticipée au bouclage des comptes 2012, par la création d'une provision de 3 millions.

[...], l'exécution du contrat de prestations par l'Hôpital de la Providence a été étudiée à fond et reconnue conforme.

Le financement hospitalier a subi une évolution accélérée ces dernières années. Comme pour l'Hôpital neuchâtelois dans deux décrets du rapport 14.032 – même si la comparaison n'est vraiment pas raisonnable – il s'agit ici de redresser une situation financière difficile et de repartir sur de nouvelles bases.

Au plan purement comptable, la subvention extraordinaire produit une recette de 1,6 million, par dissolution de la provision.



Une remarque, cependant : même si, comme le Conseil d'Etat juge bon de le rappeler, le décret ne concerne pas directement GSMN car il porte sur l'exercice 2012, un des buts de la Fondation est de « favoriser par tous les moyens l'accueil des malades, des blessés et des invalides ... au sein de l'Hôpital de la Providence ».

Un lien assez direct existe donc, qui ne nous mène cependant pas à contester l'entente négociée entre la fondation et le gouvernement.

[...]

En conclusion, le groupe socialiste suivra l'avis des deux commissions qui ont étudié le dossier, et approuvera à une large majorité le décret et le crédit supplémentaire de 1,4 million – afin d'honorer l'entente conclue mais aussi pour « l'accueil des malades, des blessés et des invalides » - pour toutes et tous, sans privilèges ! » •

Le Grand Conseil a adopté le projet de décret par 92 voix sans oppositions.

Motion UDC « Un geste pour les familles »

Privilégier la lutte contre les effets de seuil ou le renforcement des subsides pour certaines catégories de personnes

La position du groupe a été présentée devant le plénum par le député Laurent Duding.

[...] Avant de traiter la demande d'étude liée à cette motion, il est important de rappeler que le canton accorde des réductions de primes aux assurés de condition économique modeste. Au niveau cantonal, les subsides LAMaL octroyés concernent chaque année plus de 40'000 personnes pour un montant supérieur à 100 millions. Ce montant est financé par le canton et les communes au travers de la facture sociale, la Confédération intervient également dans le financement de cette prestation.

Vu l'emprise des primes d'assurance-maladie sur le budget des ménages, cette prestation est tout simplement essentielle pour une partie de la population et l'effort consenti par l'Etat est considérable.

Concrètement, pour une famille avec 2 enfants (situation familiale somme toute assez classique •), la limite supérieure de revenu déterminant pour toucher un subside est de 67640.-. Cette limite passe à 78940.- si cette famille est composée d'enfants ou de jeunes adultes en formation initiale. Ces éléments chiffrés montrent la voilure du dispositif en place dont le champ d'action s'étend à nos yeux au-delà des familles de la classe dite moyenne.

Venons-en maintenant à la motion qui demande au CE d'étudier le rehaussement du plafond fixé pour les déductions des primes d'assurance-maladie dans le cadre de la déclaration d'impôt.

Alors que la réforme de la fiscalité des personnes physiques entre progressivement en application, une augmentation des déductions représenterait à coup sûr une perte de rentrées fiscales considérables pour les collectivités. La possibilité de déduire des montants plus élevés avantagerait avant tout les classes aisées et non pas les familles de condition économique modeste. En clair, il nous semble que la proposition ne viserait que très partiellement l'objectif louable (mais trompeur) décrit dans le titre de la motion. Et redistribuer les cartes alors que la réforme de la fiscalité n'est pas encore totalement déployée ne nous paraît pas acceptable. Comme déjà dit, l'augmentation des déductions aurait pour impact de réduire le revenu imposable ce qui représenterait une perte sèche très importante pour l'Etat et les communes alors même que ces rentrées permettent notamment le financement des subsides LAMaL octroyés chaque année.



Au niveau des subsides LAMaL, le groupe socialiste estime que la priorité porte sur la diminution (dans l'idéal la suppression) des effets de seuil qui représentent encore, malgré les efforts consentis ces dernières années, une véritable incohérence dans le dispositif en place. Si des priorités doivent être mises, c'est sur ce point qu'il faut travailler au lieu de réfléchir à l'introduction de mesures fiscales introduisant des incohérences et des interférences avec le domaine des prestations sociales.

Enfin, le groupe socialiste s'étonne du dépôt de cette motion émanant de représentants d'un parti qui a combattu avec beaucoup de moyens et d'énergie les propositions de la gauche demandant l'instauration d'une caisse publique et d'un système de fixation des primes en fonction de la capacité financière des ménages au niveau fédéral (1er projet de caisse unique refusé en 2007). Nous restons convaincus que de telles réformes offriraient de véritables réponses face à l'augmentation constante des primes d'assurance-maladie et à la lourde charge que ces dernières représentent dans le budget des ménages.

Vous l'aurez compris le groupe socialiste refusera cette motion convaincu que la piste proposée n'est pas adéquate. La lutte contre les effets de seuil ou le renforcement des subsides pour certaines catégories de personnes répondraient de manière nettement plus pertinente et ciblée aux problèmes rencontrés par une part importante de la population dans le paiement des primes d'assurance-maladie. »

La motion a été refusée par 83 voix contre 22. •

Interpellation Groupe socialiste

Adapter les heures d'ouverture des structures d'accueil des enfants

Le texte de l'interpellation du groupe socialiste :

« Concilier vie professionnelle et vie familiale relève pour certaines personnes d'un véritable casse-tête. La fin du travail ne coïncide pas toujours avec l'heure de fermeture des structures d'accueil des enfants. La plupart des structures d'accueil des enfants ferment aujourd'hui entre 18h00 et 19h00.

Les pendulaires, de plus en plus nombreux dans notre pays, parcourent en moyenne 30 minutes selon l'Office fédéral de la statistique (OFS) pour se rendre au travail. Et un pendulaire sur dix avait besoin en 2012 de plus d'une heure pour parvenir à son lieu de travail.

Dans les métiers de la vente, il y a une année à peine, la population neuchâteloise acceptait la loi sur l'extension des heures d'ouverture des magasins, encadrée par une CCT couvrant l'ensemble du commerce du détail. Il semble toutefois qu'un point soit mal appliqué (tout en espérant que cette situation s'améliore): les plannings organisés à l'avance, plannings qui, précisément, permettent à l'employé-e de s'organiser au mieux.

Ces exemples, non exhaustifs, basés sur l'exemple des pendulaires et du personnel de la vente, indiquent que concilier vie professionnelle et familiale s'avère toujours compliqué, ce d'autant plus lorsque le cercle familial proche est éloigné.

Le Conseil d'Etat peut-il nous indiquer:

- s'il existe une statistique ou une évaluation qui permette de chiffrer le nombre de parents potentiellement concernés;
- quelles mesures sont envisagées par le CE, en fonction du nombre de personnes concernées, pour remédier à cette situation. » •



Motion Populaire « Désengorgement du trafic à travers Peseux »

Avançons sur les dossiers du Locle et de Peseux

La position du groupe socialiste a été présentée par la députée Erica di Nicola

« L'interpellation du groupe socialiste déposée en novembre 2014 s'intitulait "H10 : Comment résoudre les problèmes de mobilité sur l'axe Vauseyon - Corcelles-Cormondrèche? ", cette interpellation allait, en partie, dans le même sens que la présente motion populaire.

Le groupe socialiste a connaissance des problèmes de trafic existant entre Vauseyon et Corcelles et a conscience que ce sont 24'000 véhicules qui transitent à travers la commune de Peseux quotidiennement. Cet axe est un point noir du Canton, au même titre que celui du Locle.

Nous soutenons dans notre grande majorité la reprise des études. Il faut avancer sur ce dossier. Il est nécessaire de diminuer les nuisances sonores, la pollution et les engorgements. Il faut améliorer l'accès pour les transports publics qui sont coincés dans les bouchons et trouver des solutions à court terme pouvant améliorer significativement la qualité de vie des riverains.

Le Conseil d'Etat avait déjà annoncé avoir débuté une étude avec les communes concernées, donc le groupe encourage cette collaboration et espère que celle-ci sera fructueuse et amènera des solutions à brève échéance.

Pour conclure, nous demandons que l'amélioration de la mobilité douce soit une priorité au sein de l'étude. »

La motion a été acceptée. •

Postulat Fatton - Renforcement de l'histoire suisse et de l'éducation civique dans le canton de Neuchâtel

Amendement socialiste

La cohérence... une vertu mais pas une obligation en politique

La position du groupe socialiste ainsi que l'amendement ont été présentés par le député Baptiste Hurni.

« La cohérence est une vertu en politique, mais pas une obligation. Le postulat qui nous est proposé aujourd'hui en est la preuve. Venant d'un signataire nous ayant expliqué que tous les professeurs ou presque sont à gauche, on pourrait être tenté de lui demander s'il souhaite vraiment que les élèves se voient enseigner une histoire suisse « de gauche » ou des cours avec une explication socialiste des institutions politiques helvétiques. Au-delà de la boutade, il apparaît que la cohérence devrait empêcher de critiquer l'école d'une part, puis de vouloir lui donner de nouvelles missions d'autre part.

Ensuite, nous sommes bien obligés de demander comment ces cours seraient financés. Si nous renonçons à proposer que le montant des amendes volées dans la poche de l'honnête citoyen avec la dernière roublardise étatique soit consacré à enseigner l'histoire suisse, la question demeure entière, notamment dans des circonstances ou notre canton, par sa majorité politique dont le signataire du postulat fait partie, a décidé d'économiser 164 millions et lorsqu'on sait que la fin du taux plancher du franc suisse devrait avoir un grand impact sur la marche des affaires économiques de notre canton, avec son terrible cortège de paupérisation de la population.

Enfin, le dernier élément relevant de l'incohérence est la procédure par laquelle ce postulat vient sur nos tables. En effet, originellement, il a été déposé à la session des jeunes, qui l'a refusé. Le message donné aux participants à cette session est troublant, il consiste à dire que finalement on peut aisément s'asseoir sur leur



analyse et qu'il suffit d'avoir assez de connaissance dans notre hémicycle pour voir son texte néanmoins analysé, de surcroît dans un postulat, alors que les textes acceptés par la session des jeunes seront des pétitions. Il nous semblait pourtant que le respect des règles nous étaient à tous chers dans cette salle, et particulièrement à certains...

Mais la cohérence est seulement une vertu et non une obligation en politique... Il convient donc d'analyser aussi le fond de la proposition. Elle met le doigt sur un problème qui nous semble tout de même important : le manque de connaissance sur l'histoire de notre pays et sur le fonctionnement de nos institutions.

Si, pour la connaissance de nos institutions, il nous apparaît que la meilleure solution consisterait à intégrer un droit de vote à 16 ans afin de pouvoir intéresser au moment de l'éducation civique les jeunes gens aux mécanismes de nos instances, les instruire davantage par le biais de l'école nous semble être une demi-mesure tout de même intéressante à étudier.

Pourtant, n'étudier que l'histoire purement suisse ou les institutions purement helvétiques n'a que peu de sens. En effet, apprendre les dates-clés de toute notre histoire, connaître à la perfection le nombre de parlementaires et les procédures entre les deux chambres ne peut que s'inscrire dans la compréhension du contexte historique dans lequel notre pays s'est développé, et c'est par la comparaison avec d'autres systèmes que nos institutions prennent tout leur sens. Sans comprendre l'Histoire, on tombe dans la fable, sa sœur aînée pour reprendre les mots de Voltaire, ou pire, dans la propagande, sa sœur bâtarde. En outre, ce n'est pas seulement l'histoire suisse sur laquelle il faut se concentrer, mais celle d'une région, le cœur de l'Europe, dont il faut se préoccuper. La fondation de la Confédération Suisse en 1291 – enfin, peut-être en 1291 – ne peut être comprise sans prendre en compte ce qu'était le Saint Empire Romain Germanique tout comme la naissance de la Suisse moderne, en 1848, ne peut prendre de sens que lorsque l'on connaît le printemps des peuples et les apports de la République helvétique, imposée par l'envahisseur napoléonien. Comprendre notre histoire, c'est aussi comprendre notre tradition humanitaire, savoir qu'avant d'être une terre d'immigration, les suisses émigraient en masse, preuve en est le fait, par exemple, que l'on peut trouver aux Etats Unis quasiment tous les noms de nos villes suisses, auxquels on a souvent rajouté l'adjectif « New ». Bref, comprendre l'histoire, c'est permettre de faire mentir Stéphane Hessel qui faisait il n'y a pas si longtemps ce terrible constat « Hélas, l'histoire donne peu d'exemples de peuples qui tirent les leçons de leur propre histoire ».

Enfin, il semble au groupe socialiste que l'histoire neuchâteloise n'est pas à négliger, puisque comme l'a dit « notre historien » Jean-Pierre Jelmini lors du 200 anniversaire de l'entrée du canton de Neuchâtel dans la Confédération: « Tous les historiens régionaux pensent que l'histoire de leur région est la plus intéressante. La seule différence, c'est qu'à Neuchâtel, c'est vrai. » et nous ne pouvons que l'approuver.

Ainsi, le groupe socialiste ne pourra soutenir ce postulat que si on lui donne un sens académique et contextuel, tel que nous le proposons dans notre amendement. C'est ainsi que nous pourrions inciter les élèves à se poser des questions et à devenir de vrais citoyens. »

L'amendement socialiste a été rejeté par 61 voix contre 48 et 4 absentions. Le postulat a, lui, été rejeté par 98 voix contre 9. •



Postulat Jurt - Ecole obligatoire: Moins d'état-major de directions d'écoles, moins de paperasse et davantage de focus à l'enseignement

Répondre à l'épuisement professionnel des enseignants

La position du groupe socialiste ainsi que l'amendement ont été présentés par la députée Françoise Gagnaux.

« Tout d'abord, nous pensons que le postulat, en cas d'acceptation, permettrait au CE de faire un état des lieux de l'école obligatoire.

Nous sommes aussi d'accord sur le fait que le rôle des directions et que la charge de travail des enseignants sont des sujets de réflexion à mener.

Cependant, l'une des demandes du postulat serait de revoir à la baisse le taux d'encadrement dans les directions scolaires et les fonctions administratives et d'octroyer plus de moyens au corps enseignant dans un souci d'une meilleure éducation et formation des élèves de l'école obligatoire. Cette requête met en opposition les directions d'école, l'administration et le corps enseignant et nous n'y sommes pas favorables.

D'autre part, il faut savoir qu'aujourd'hui l'accompagnement et le soutien des enseignants dans leur classe lors de problèmes avec un élève, des parents ou encore le travail en réseau sont des tâches assumées par les directions des cercles scolaires. En effet, ce ne sont plus les inspecteurs et inspecteurs adjoints qui se rendent dans les collèges ayant eux-mêmes d'autres missions au sein du SEO.

En outre, l'acceptation du présent postulat, même si il ne s'agit que d'une étude, pourrait induire de nouveaux changements à l'école obligatoire et cela n'est vraiment pas raisonnable.

Pour rappel, en 2009, HarmoS et la convention scolaire romande entrent en vigueur dans le canton de Neuchâtel, en août 2012, c'est la mise en place des cercles scolaires puis en août 2014 c'est la première étape de la rénovation du cycle 3. Tout cela nécessite d'être consolidé avant de réfléchir à une nouvelle organisation de l'école obligatoire.

De plus, pour le corps enseignant, ces dernières années, ce sont aussi de nouveaux moyens pédagogiques à maîtriser, des évaluations d'élèves dès la 1ère harmoS générant plus de travail administratif. A cela s'ajoute, la question de l'intégration des élèves en grandes difficultés qui nécessite une réelle assistance dans les classes en soutien à l'enseignant qui doit pouvoir se consacrer à l'ensemble de ses élèves. A ce sujet, un des points de la prochaine séance de la commission école obligatoire porte sur l'état d'avancement des travaux de mise en application du rapport 12.041 traitant de la pédagogie spécialisée.

Ainsi, une stabilité est absolument nécessaire dans l'école obligatoire pour pouvoir intégrer tous les changements précités et assurer une qualité de l'enseignement pour tous les élèves de l'école publique.

Lors de la discussion, le groupe socialiste a aussi abordé la question d'une certaine disparité entre les différents cercles scolaires dans leur organisation. Pour illustrer cela, l'exemple d'un enseignant ayant changé de cercle scolaire, qui a eu beaucoup plus de temps pour préparer ses leçons et le suivi de ses élèves alors qu'auparavant il avait des tâches administratives plus lourdes. Dans un même canton, cela n'est pas normal et un certain contrôle du département par le service de l'enseignement obligatoire ainsi qu'une collaboration avec les différentes directions et les autorités communales sont indispensables pour limiter des disparités qui pourraient s'accroître à l'avenir. Ce constat a aussi été exprimé par la FapenN (Fédération des Associations de Parents d'Elèves du canton de Neuchâtel) dans le courrier du 19 mars dernier qu'elle a adressé aux députés.

Enfin, nous pensons qu'il est urgent – même si nous savons que le département s'y attelle déjà – d'analyser et de répondre à la problématique de l'épuisement professionnel des enseignants de notre canton, préoccupation

Nouvelles du Grand Conseil



Parti socialiste
neuchâtelois

que déjà certains inspecteurs exprimaient dans les commissions scolaires il y a plusieurs années. De manière plus large, la question de l'épuisement professionnel touche d'autres professions et cela devrait nous inciter à renforcer des actions de protection et de promotion de la santé au travail.

En conclusion, au vu des éléments précités, le présent postulat a suscité des avis partagés au sein du groupe socialiste. De même en ce qui concerne l'amendement UDC qui est un complément à ce postulat. »

Le postulat a été accepté par 67 voix contre 28. •

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 30mars 2015.

Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes. Elles ne manqueront pas, par ailleurs, d'évoluer avec le temps.